

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 18 MARS 2014

Etaient présents : B.CARRERA, maire, P.BARBEAU, P.BESSAGNET et D.JUGAN, adjoints, C.FAVAREL, C.BRESSAC, A.BURRIEL, S.LOPEZ et J.SAUVAGE, conseillers

Absents : C. ANDUAGA, excusée

La séance est ouverte à 20 heures 30

1. A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
3. Monsieur CARRERA rappelle qu'un nouveau Comité des Fêtes s'est constitué, présidé par Mademoiselle THORE Vanessa.
Leur première action (soirée tartiflette suivie d'un bal disco) le 1^{er} mars 2014 s'est bien déroulée malgré quelques problèmes de nettoyage de la salle.
Monsieur LOPEZ précise que cette soirée s'est soldée par un bénéfice d'un peu plus de 700 €
4. Monsieur le Maire fait ensuite le compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 23 janvier dernier.
Il en ressort que l'effectif du RPI Castillon-Roquelaure devrait être de 70 élèves à la rentrée 2014 (85 à ce jour).
L'école de notre village devrait accueillir une classe CM1-CM2 de 23 élèves.

Il y a également été exposé les difficultés financières de la Coopérative Scolaire, essentiellement dues à des présentations tardives de factures de transport sur les années antérieures et non provisionnées. Il a donc été demandé aux deux municipalités une aide pour cette année. Considérant que l'apprentissage de la natation est essentiel les Maires de Castillon-Massas et de Roquelaure présents lors de ce conseil ont accepté de régler pour 2014 les factures de transport des élèves à la piscine.

Enfin, une demande a été présentée auprès de la compagnie d'assurances couvrant les risques scolaires pour la perte d'un appareil ortho-dentaire d'un élève

5. Monsieur CARRERA informe que selon les dernières informations reçues du Conseil Général les travaux d'aménagement de la RD 148 au « Moulinet » doivent intervenir dans le courant du second semestre 2014
6. Il informe ensuite le Conseil de la dissolution du Tennis Olympic Castillonnais pour raison de vandalisme répété sur les structures du club.
Par décision associative le solde financier du TOC (1323 €) a été réparti à parts égales entre les trois autres associations communales : Société de Chasse, Gym Volontaire et Comité des Fêtes.
Désormais géré par la commune, le court est aujourd'hui à remettre en état car entièrement recouvert de mousse et dangereux à pratiquer. Il sera remis à la disposition du public après remise en état
7. Le reste de la séance est consacré à l'approbation et au vote des comptes 2013.
Les différents comptes ayant déjà fait l'objet du contrôle de la perception

Après consultation et délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote

- le compte de gestion 2013 du budget communal
- le compte administratif 2013 du budget communal
- l'affectation des résultats 2013 du budget communal
- le compte de gestion 2013 du budget assainissement
- le compte administratif 2013 du budget assainissement
- le compte de résultat 2013 du budget assainissement

Il ressort de ces différents comptes un excédent de 68 000€ sur le budget communal pour financer les investissements 2014 et l'équilibre sur le budget assainissement.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30